

ARCHIVES

Puisaye

JUSTICE / A CHEVILLON, LE HAMEAU DES MUGUETS INACCESSIBLE

Un barrage qui divise

Mardi le 24 juillet 2007

■ Nouvelle situation de blocage entre le maire de Chevillon et un administré.

LE hameau des Muguets à Chevillon n'est déjà pas très passager habituellement, mais depuis quelques semaines les automobiles ne passent plus du tout. Une aubaine, me direz-vous, quand on cherche la tranquillité. Mais cette situation n'est pas sans poser des difficultés à Paul Clairét, qui possède une maison dans ce hameau et qui n'a pas pu pendant un temps y accéder autrement qu'à pied.

« Le maire de Chevillon, M. Van Hooren, a encore frappé. Sa dernière trouvaille a été de barrer l'accès à ma propriété par des blocs de béton », s'insurge le propriétaire. « J'étais en pourparlers avec EDF pour mettre un branchement aux normes. Deux poteaux électriques se trouvent sur ma propriété et devaient être retirés. Il a interféré dans mes négociations avec EDF et le syndicat d'électrification local. J'ai retiré 40 cm de terre végétale autour d'un des poteaux et il a pris immédiatement un arrêté disant que ce poteau représentait un danger », poursuit Paul Clairét. L'arrêté a été suivi d'actes : des barrières et des blocs de béton ont été installés d'un côté et de l'autre de la propriété, empêchant tout accès. Paul Clairét a porté l'affaire devant le tribunal administratif de Dijon, qui a suspendu l'article 2 de l'arrêté par lequel le maire de Chevillon a interdit la circulation sur la portion de voie du chemin rural 19 de part et d'autre de sa propriété pour la période du 10 juin 2007 au 9 juillet 2007.

Paul Clairét a invoqué « une attente manifeste à son droit de propriété mais aussi une atteinte à sa liberté de circulation ». Les défenseurs du propriétaire ont également émis « un doute sérieux quant à la légalité dudit arrêté dès lors que sur celui-ci ne figure pas le nom de son auteur, qu'il est insuffisamment motivé, qu'en l'absence de danger l'interdiction de toute circulation n'est pas adaptée et qu'il est entaché d'un détournement de pouvoir ».

L'avocat de la commune soutient « qu'il n'existe aucune urgence à suspendre l'exécution de son arrêté dès lors que le requérant, qui est à l'origine de la situation dangereuse et qui peut y mettre fin en remettant en l'état le talus qu'il a décaissé et sur lequel se trouve un poteau EDF en béton, peut accéder directement à sa maison avec son véhicule en traversant son terrain ».

Le tribunal a donné raison à Paul Clairét considérant qu'il « justifiait d'une situation d'urgence dès lors qu'en l'absence d'arguments pertinents invoqués dans son mémoire en défense, le maire de Chevillon en prenant l'arrêté litigieux, empêche le requérant, comme il pouvait le faire auparavant, d'accéder librement à sa propriété avec son véhicule en passant par le portail d'entrée », que « l'existence d'une situation dangereuse n'était pas justifiée ».

Paul Clairét peut accéder à sa propriété par la portion du chemin rejoignant la départementale 949 allant de Joigny à Montargis. Le second barrage situé au pied du poteau EDF, source du conflit, était toujours en place vendredi soir. L'habitant des Muguets ne peut donc toujours pas rejoindre Chevillon par le hameau de la rue chaude.

Le maire, Julien Van Hooren, contacté par téléphone n'a pas souhaité s'exprimer au sujet de cette ultime barricade. Il a simplement précisé que l'arrêté était valable seulement 30 jours et qu'il ne l'était plus à ce jour.

Le maire et cet administré n'en sont pas à leur première rencontre devant les juges. En février dernier, le tribunal correctionnel de Sens avait déjà dû se prononcer suite à une plainte du maire contre Paul Clairét pour outrage. La querelle, à propos de la construction d'une clôture par le propriétaire des Muguets le long de la voie communale, s'était déroulée sans témoin. Le tribunal avait relaxé Paul Clairét.



Un des deux barrages est toujours en place au hameau les Muguets au pied du poteau EDF source du conflit.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

JUSTICE / DEUX ARRÊTÉS DU MAIRE PRIS EN 2007 ANNULÉS

Chevillon condamnée à payer 1 000 euros

Mercredi le 16 avril 2008

Le tribunal administratif de Dijon a confirmé l'annulation de deux arrêtés interdisant la circulation aux Muguets à Chevillon et condamné la commune à verser 1000 euros au plaignant.

« Vous voyez, le poteau EDF est toujours là. Il n'est pas tombé sur la chaussée », plaisante Paul Clairet, propriétaire d'une résidence secondaire au lieu dit « les Muguets » à Chevillon.

Ce poteau, dont la terre à son pied avait été dégagée par le propriétaire en vue de travaux réalisés par EDF, avait été la source de bien des conflits entre le propriétaire et le maire de l'époque, Julien Van Hooren.

En mai et en juin 2007, le maire avait pris un arrêté interdisant la circulation sur la portion de route située le long de la maison de Paul Clairet invoquant des risques de chute dudit poteau. Paul Clairet n'a pu pendant plusieurs mois accéder à sa propriété qu'à pied (notre édition du 24 juillet 2007).

Le 5 juillet 2007, le tribunal administratif de Dijon, saisi de l'affaire, avait annulé en référé les arrêtés municipaux.

« L'affaire a été jugée au fond en date du 13 mars 2008, le tribunal administratif de Dijon a confirmé le référé et a condamné la commune de Chevillon à me verser la somme de 1 000 euros au titre des frais exposés ».

« C'est la municipalité d'aujourd'hui qui va devoir payer. Je me suis fait un devoir d'informer les nouveaux élus de la situation dont ils ont héritée. Pour l'instant, aucun élu n'est venu m'en parler », indique Paul Clairet.

Et pour cause, Marie-Thérèse Dolveck, le nouveau maire de Chevillon, n'a pas du tout apprécié la méthode et la teneur de la missive envoyée par l'administré aux conseillers municipaux. « Nous avons tous reçu cette lettre, certains l'ont même reçue à leur domicile. Dans cette lettre, M. Clairet parle de faire table rase du passé mais d'un autre côté il nous attaque moi et la nouvelle équipe. Je suis pourtant ouverte au dialogue », réagit le maire. « Je ne connais ni les tenants ni les aboutissants de cette affaire. Je serai demain chez l'avocat pour qu'il me donne des explications. J'emène l'ancien maire avec moi. Je ne sais pas encore si nous ferons appel ou pas de cette décision ».



Les arrêtés interdisant la circulation sur une portion du chemin rural menant aux Muguets ont été annulés.

Des limites à préciser

Paul Clairet attend une autre décision de justice, le 16 mai : le bornage judiciaire de sa propriété par le tribunal de Joigny. Car l'origine de l'affaire est bien là. Quand Paul Clairet a acheté il y a cinq ans la maison sur 2 200 m² de terrain, le vendeur a été incapable de lui donner les plans précisant les limites exactes de la propriété qui est traversée par un chemin rural. « Nous n'avons pu avoir qu'un plan de piquetage du chemin rural visé par le maire comme base de travail. C'est à partir de cela que le géomètre a fait son travail. Et c'est quand j'ai commencé à mettre des barrières pour délimiter ma propriété que les histoires ont commencé, le maire étant en désaccord avec les limites définies. Le bornage judiciaire permettra de clarifier la situation et nous pourrons enfin poursuivre nos travaux ».

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

Marie-Thérèse Dolveck candidate

Mardi le 04 mars 2008

Julien Van Hooren, le maire actuel, l'avait annoncé depuis longtemps qu'il ne se représenterait pas aux prochaines municipales. Marie-Thérèse Dolveck, 60 ans, retraitée, vient de présenter ses colistiers. La candidate souhaite marquer l'année 2008 par des projets modestes tout en veillant à ce que la fiscalité locale soit maîtrisée tout au long de son mandat. « *Nous souhaitons que Chevillon reste un village paisible, où règne compréhension, écoute, dialogue, transparence et respect.* »

Les douze colistiers de sa liste, intitulée Je crois en Chevillon, sont : Gilles Charbuy, Florian Bougeois, Véronique Berentzwiller, Régis Moreau, Geneviève Reverchon, Anne Makarenko, Sonia Bourgeois, David Boutron, Jean Mercier, Michaël Agin, Elisabeth Bailliet et Daniel Coquillat.



Marie-Thérèse Dolveck a présenté ses colistiers.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

Surprise à la Chanteraine

Samedi le 12 avril 2008

C'est dans un climat pesant et lourd de non-dits que les douze délégués communautaires des côteaux de la Chanteraine (six pour Villefranche, trois pour Prunoy et trois pour Chevillon) se sont réunis mercredi afin d'élire leur président et vice-présidents.

La première communauté de commune du département, créée en 1994, a été bien malmenée lors de ces élections. Le départ de Jean-Daniel Meunier de la présidence a laissé place à de nouveaux venus qui ont eu du mal à se comprendre.

Trois candidats se sont proposés à la présidence: Bernard Béchereau (2^e adjoint au maire de Villefranche), Gilbert Ledruillenec (1^e adjoint à Prunoy) et Marie Thérèse Dolveck (maire de Chevillon).

Difficile de les départager. Dès le premier tour, Bernard Béchereau et Gilbert Ledruillenec ont obtenu six voix chacun, Marie-Thérèse Dolveck n'en obtenant aucune. Il en est allé ainsi jusqu'au 3^e tour. C'est donc au bénéfice de l'âge que Gilbert Ledruillenec a remporté le siège de président.

Villefranche se prive volontairement de sièges

Un comble pour Villefranche qui, pour marquer son refus, ne présentera aucun conseiller aux postes de vice-présidents.

Joël Lalès (maire de Prunoy), Gilles Chabuy (conseiller à Chevillon) et Marie-Thérèse Dolveck ont donc été élus

respectivement 1^e, 2^e et 3^e vice-président au bout de trois tours avec six voix pour et autant de bulletins blancs, Villefranche ayant marqué ainsi son opposition. A noter qu'il n'y a pas eu de vote pour un 4^e vice-président.

Bernard Béchereau a demandé que soit inscrit au procès-verbal le fait que les candidats n'ont pas été autorisés à prendre la parole pour se présenter. Ce à quoi Jean-Daniel Meunier a rétorqué : « *J'ai simplement demandé qu'aucun commentaire ne soit fait avant l'élection car je sais par expérience que ce n'est jamais bon* ».

Quand à Gilbert Ledruillenec, il s'est dit surpris par le déroulement de cette élection. « *Ses réactions me mettent mal à l'aise. Nous avons tout de même été élus démocratiquement* ». Reste à savoir quelle position adoptera Villefranche Saint-Phal lors des prochains conseils.



J. Lales, M.-T. Dolveck, G. Ledruillenec et G. Chabuy dirigeront la communauté de communes de la Chanteraine.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES**Puisaye****Un tout nouveau maire**

Mercredi le 19 mars 2008

C'est une toute nouvelle équipe qui a été élue sur la commune dès le premier tour des municipales. En effet, Marie-Thérèse Dolveck, soutenue par le maire sortant, Julien Van Hooren, s'était entourée de seulement deux conseillers sortants. Elle a été élue 1^e magistrat de Chevillon samedi après-midi.

Jean Mercier, conseiller municipal avant 2001, occupera la fonction de 1^e adjoint, et Véronique Berentzwiller, conseillère sortante, sera la 2^e adjointe de la commune.

Ce nouveau conseil municipal souhaite s'inscrire dans la continuité du précédent avec pour mot d'ordre : communication.

Le maire a réaffirmé son désir de continuer à entreprendre tout en veillant à une fiscalité maîtrisée. Elle compte également s'investir totalement dans l'intercommunalité.



Marie-Thérèse Dolveck.

© L'Yonne Républicaine - 2006
La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

Le calme est revenu à la Chanteraine

Jeudi le 24 avril 2008

La communauté de communes des coteaux de la Chanteraine a commencé à travailler.

Le climat était encore quelque peu tendu lundi soir, lors de l'ouverture de la séance du conseil communautaire des Coteaux de la Chanteraine (notre édition du samedi 12 avril dernier). Il a rapidement fait place à un climat plus serein et les délégués communautaires se sont, sans tarder, mis au travail. Gilbert Le Druillennec, le président, a lu une lettre signée par le préfet consignant l'entière légalité des dernières élections, le moyen d'évacuer toute rancune et de repartir sur des bases saines. Chacun s'est ensuite exprimé sans langue de bois et d'une manière efficace.

Le conseil communautaire a souhaité mettre en place les différentes commissions : finances, budget, travaux, sécurité, état des lieux logements, communication, écoles, déchetterie, agricole, personnel, urbanisme, assainissement et plan d'épandage, maison de la santé, centre de loisirs, crèche et la toute nouvelle commission développement économique. Des commissions au sein desquelles chaque commune est équitablement représentée.

En ce qui concerne la commission appel d'offre, ont été élus à bulletin secret Gilles Charbuy (Chevillon), Serge Moreau (Villefranche saint-Phal) et Joël Lalés (Prunoy). Gilbert Le Druillennec a désigné son suppléant, Bernard Béchereau.

Les conseillers ont ensuite procédé au vote des représentants des délégations : au CNAS, Gilbert Le Druillennec ; au syndicat pour l'habitat, Bernard Béchereau, Jean-Pierre Rognone et Gilbert Le Druillennec ; au syndicat mixte de Puisaye, Serge Moreau, Gilles Charbuy et Jean-Pierre Rognone ; à l'école de musique, Marie-Thérèse Dolveck et au syndicat du pays de Puisaye-Forterre, Bernard Béchereau.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

Petite pêche entre amis

Mercredi le 21 mai 2008



Ils sont une vingtaine à se retrouver chaque année autour de l'étang communal pour le traditionnel concours de pêche organisé par l'association du village. Même Marie-Thérèse Dolveck, le nouveau maire a participé dimanche à l'édition 2008. « Je prends plaisir à me retrouver parmi les associations de mon village, je n'ai rien pris, mais c'était très sympa et reposant » a-t-elle confié. « 24 participants, c'est un bon cru » déclarait ravi le président de l'association de pêche Serge Renault. Alain Fournière a terminé premier avec 3,300 kg de truites, Cyril Bastien deuxième avec 3,070 kg et Jean-Paul Philippard troisième avec 1,950 kg.

© L'Yonne Républicaine - 2006
La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

Des enfants remettent à neuf le vieux lavoir

Vendredi le 20 juin 2008

« Notre vieux lavoir est splendide, il avait besoin d'un petit coup de neuf, nous en parlions depuis le début de notre mandat, nous avons été stupéfaits quand quatre jeunes enfants sont venus nous demander de le nettoyer », lance Marie-Thérèse Dolveck, maire de Chevillon. Avec Luc Baillet, un parent, le conseil municipal a vite saisi la balle au bond. Accompagnés d'adultes, les jeunes se sont attelés à la tâche. Il a fallu vider l'eau, ramasser tous les débris, puis gratter le fond avec des brosses métalliques. « Je trouvais le lavoir joli, mais très sale, ça me plaisait de faire cela avec mes copains », déclare Hélène, ravie d'avoir participé à la protection du patrimoine chevillonnais. « Comme quoi, sans beaucoup de moyens financiers, on peut faire des choses. Les jeunes se sont beaucoup amusés et ont fait preuve de citoyenneté, c'est important, cela leur apprend également à respecter les choses », a conclu Luc Baillet.



Grâce à des enfants, le lavoir retrouve de son lustre d'antan.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

Une conseillère municipale démissionne

Lundi le 30 juin 2008

Geneviève Reverchon, conseillère municipale depuis mars dernier, vient de donner sa démission « pour des raisons d'incompatibilité de fonctionnement et d'objectifs », indique-t-elle. « Je considère que les options prises par l'ensemble du conseil municipal lors des premiers mois de mandature ne correspondent plus à notre engagement de départ ».

Geneviève Reverchon était candidate sur la liste ouverte conduite par Marie-Thérèse Dolveck, l'actuel maire de la commune. « J'ai été élue au premier tour avec 150 voix alors que je ne suis installée à Chevillon que depuis un an. Depuis la mise en place du conseil, je me suis rendue compte que nous nous éloignons de ce qui avait été prévu par l'équipe initialement. J'ai pris quelques initiatives qui n'ont pas été suivies d'effet. Je m'occupais du domaine social et le budget accordé était vraiment trop bas pour pouvoir engager des actions. Je préfère me retirer sur la pointe des pieds ».

« Nous avons tenté de lui faire comprendre que sa démission était une erreur. Mais c'est son choix et nous le respectons. Nous avons six ans pour mettre en place nos projets. Tout ne peut pas se faire en trois mois de temps », estime Jean Mercier, le premier adjoint au maire (Marie-Thérèse Dolveck étant absente, nous n'avons pu la joindre). Le conseil municipal continuera donc à fonctionner à dix.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Région

SOLIDARITÉ / GEORGES DOLVECK, INTERVENANT SOCIAL, S'INDIGNE

Hébergement d'urgence : la colère

Lundi le 10 novembre 2008

Cet hiver, le foyer de Perrigny n'ouvrira pas aux sans-abri pour une question financière. Intervenant social, cet Icaunais ne comprend pas.

A la lecture de l'article consacré à l'hébergement d'urgence en période hivernale (*L'Yonne Républicaine* du 3 novembre), Georges Dolveck manque s'étouffer lundi dernier. Lui - qui a appris il y a tout juste quelques jours que le centre de Perrigny, où il a connu l'hiver dernier sa première expérience d'intervenant social, n'ouvrirait pas faute de budget - est en train de lire, dans nos colonnes, que « *la quinzaine de places du foyer de Perrigny serait activée cet hiver* ». En effet, lors de la conférence organisée le 30 octobre au siège de la Croix-Rouge, les services de l'Etat (DDASS et préfecture de l'Yonne) ont tout simplement oublié d'indiquer parmi les « nouveautés » du dispositif d'urgence que le Verger ne fonctionnerait pas cet hiver à Perrigny. « *Il ne faut pas y voir malice* », se défend le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, Jean-Claude Geney (lire par ailleurs). « *Nous en avons parlé avec les différents partenaires au cours de la réunion qui précédait le point presse et avons omis de répercuter l'information.* » Un peu courte, l'explication ! D'autant que la non ouverture a provoqué un vif émoi au sein du personnel des ABAS (Amis du bureau d'aide sociale) d'Auxerre, chargé de gérer le centre d'urgence de Perrigny. « *La décision est tombée le 28 octobre, en fin de matinée. Il manquait 50 000 euros pour boucler le budget, la DDASS n'a rien voulu entendre* », explique Gérald Mounier, le directeur des ABAS. « *On a d'autant moins compris que le Verger était cité en exemple voilà encore six mois, que les services de l'Etat ne manquaient jamais de louer le travail de l'association.* »

Chaleur humaine

Moins policé, Georges Dolveck ne décolère pas : « *Le sentiment d'injustice est profond. Pourquoi est-ce que cela n'ouvre pas alors que tout est là, les lits, les couvertures. Il faut quand même savoir que l'hiver dernier, 115 personnes ont été accueillies à Perrigny. 80 % d'entre elles ont été réinsérées, relogées ou ont bénéficié d'un suivi social. L'accueil d'urgence ne consiste pas à simplement donner un lit ou un repas, mais de la chaleur humaine, il est un premier pas vers l'insertion ou la réinsertion. Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que je n'ai rien à gagner dans cette histoire. L'hiver dernier, j'ai eu envie de comprendre les problèmes des sans-abri, comment ils étaient arrivés dans la rue. C'est pourquoi, moi l'ancien cadre, j'ai rejoint l'équipe d'intervenants sociaux chargés du centre d'hébergement d'urgence.* »

Remué par l'expérience humaine et les nombreuses rencontres, Georges Dolveck décide même d'en faire un journal, *Une Saison* (lire ci-contre). « *Aujourd'hui, ma démarche n'a rien de polémique. Je veux simplement comprendre pourquoi une structure qui a fait ses preuves, qui a permis de remettre des gens en selle (avec l'aide d'autres) ne peut poursuivre son travail sous prétexte qu'il manque quelques dizaines de milliers d'euros.* »

Une Saison, une aventure humaine

Extrait d'*Une Saison*, écrit par Georges Dolveck : « *Parmi cette population atypique, un des résidents me touche, m'émeut, me met en colère, et parfois même m'exaspère. De taille moyenne et tout rond, c'est un homme étonnant. La carnation de son visage change au gré de ses consommations. La longueur de sa barbe varie en fonction de qui veut bien s'en occuper. Tout Auxerre et sa région ont dansé au rythme de son accordéon à l'occasion des bals musette dans lesquels il se produisait. Il était jeune, il était beau, il était amoureux. Et puis... il y a eu l'accident puis la rupture... et l'alcool. Attachant et connu de tous, il est pourtant tabassé, spolié de temps en temps par ses compagnons d'infortune. Et malgré beaucoup de mains tendues, il semble vouloir rester ce qu'il est devenu. Lundi 30 juin 2008, 14 heures, mon téléphone sonne... Eric puis Nathalie m'apprennent que l'Yonne vient de rendre le corps de notre accordéoniste ! Silence au bout du fil. Lundi 7 juillet 2008, 15 heures, tes amis sont là et t'accompagnent à ton dernier hébergement, mais il n'y a plus d'urgence. Tu te reposes dorénavant dans le petit cimetière d'Escamps. Au fait, Jean-Claude... ta famille était là !* »



Ancien cadre, Georges Dolveck avait choisi l'hiver dernier de se couler dans la peau d'un travailleur social afin de mieux appréhender la misère et l'exclusion.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

Noël avant l'heure

Mardi le 09 décembre 2008

Marie-Thérèse Dolveck, le nouveau maire du village, organisait pour la première fois dimanche midi le repas de fin d'année des 77 aînés de sa commune. Le maire et son conseil municipal avaient bien fait les choses. Dans la salle Gaston Chausson, un superbe décor attendait les participants, d'un côté la montagne, de l'autre côté la mer pour que ses administrés, le temps d'un après-midi, oublient leurs soucis quotidiens. Convivialité, ambiance chaleureuse, les aînés ont ainsi pu se retrouver pour fêter ensemble Noël avant l'heure.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

La tradition retrouvée

Lundi le 22 décembre 2008

C'est un village quasi tout entier qui s'est rendu à la salle Gaston-Chausson samedi après-midi pour gâter les enfants. « Les jouets des plus jeunes ont été achetés par l'association les amis de la pêche et la municipalité a offert le goûter » a indiqué Marie-Thérèse Dolveck, le maire du village, qui a décidé de renouer avec la tradition du Noël de la commune pour ses plus jeunes administrés.

© L'Yonne Républicaine - 2006
La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

COLLECTIVITÉ LOCALE / ÉCARTÉE DE SA GESTION AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION

Chevillon retrouve sa salle

Lundi le 29 décembre 2008

■ Après près d'un an d'une histoire rocambolesque, la commune retrouve un bien... qui lui appartient !

ÉLUE maire de Chevillon à l'issue des élections du 9 mars dernier, Marie-Thérèse Dolveck vient de recevoir un cadeau du Père Noël. Ou plutôt du préfet. Un beau cadeau : la salle Gaston-Chausson qui appartient... à la commune !

« Je me suis vite rendu compte que la mairie avait beaucoup de mal à disposer de cette salle : à chaque fois que je demandais une date, pour les Chevillonnais, ce n'était pas possible, rappelle Marie-Thérèse Dolveck. Tout ça parce qu'une convention a été signée entre une association, Chevillon Spectacles, et l'ancienne municipalité pour la gestion de la salle. La mairie a droit à seulement trois ou quatre dates par an : 11 novembre, le Noël des enfants et le repas des anciens. »

« Non, ce n'est pas vrai, répond Anne Makarenko, présidente de Chevillon Spectacles et aussi élue conseillère municipale en mars dernier. Simplement, pour gérer la programmation artistique d'une salle, le calendrier ne peut être fait au dernier moment. J'ai demandé les licences entreprises de spectacles et fais les stages de sécurité, que j'ai obtenus. Les Chevillonnais étaient les bienvenus aux spectacles organisés, où la maire n'est jamais venue... On a accueilli Les Estivales, des cours de danse de l'école de musique, et il y avait au moins un spectacle (théâtre, concert) et une séance de cinéma par mois. » Un rythme d'organisations qui paraît bien supérieur à la réalité.

Une convention de six ans signée huit jours avant les élections...

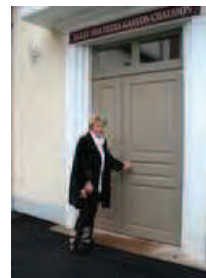
Quoi qu'il en soit, un rappel historique s'impose : en 1949, Gaston Chausson et sa femme décident de financer divers travaux, dont la transformation de l'école des filles en mairie, la construction d'un groupe scolaire et de la salle des fêtes, « en faveur de la commune et des Chevillonnais ». Au début des années 2000, l'ancienne municipalité, dirigée par Julien Vanhooren (maire durant 19 ans, jusqu'en 2007), décide la rénovation de la salle des fêtes Gaston-Chausson en salle de spectacles, ce qui lui permet d'obtenir des subventions (le programme européen Leader +, le conseil général, la DGE, FNADT, la réserve parlementaire, etc.) à hauteur de 80 % des travaux qui s'élèvent à 260 000 euros. « Non, je ne trahissais pas l'esprit de Gaston Chausson ! Il y a 50 ans, il n'y avait pas de télé, pas d'auto, ou presque pas, insiste Julien Vanhooren. C'était une autre époque, il n'y avait de salle des fêtes nulle part. C'est l'évolution du temps, il n'y a plus élèves dans l'école par exemple. On avait cette opportunité de faire une salle de spectacles et j'étais dans l'esprit communautaire et complémentaire avec Villefranche et Prunoy, qui ont une salle des fêtes. » Soit.

En octobre 2007, le conseil municipal décide de désigner, pour diriger cette salle, un directeur artistique bénévole, Anne Makarenko, dont le mari, Macha, était alors conseiller municipal. Cinq mois vont passer avant la signature d'une convention de gestion de la salle, pour les six années à venir, à une association, Chevillon Spectacles, présidée par Anne Makarenko. Signature intervenue le 1^{er} mars 2008, lors de son inauguration, à seulement... huit jours des élections ! Comme un air de précipitation. Ce que réfute Julien Vanhooren : « Il n'y a eu aucune précipitation ! On n'allait pas établir une convention alors que la salle n'était pas prête. Après avoir fait le nécessaire pour avoir des subventions, assuré le suivi des travaux, et comme je ne me représentais pas, je voulais que tout soit clair pour mes successeurs. Mais à partir du moment où ils ne veulent pas de cette salle de spectacles, il ne faut pas chercher à comprendre ni se ronger les sangs, point final ! »

... Avec une association créée après coup

Sauf que ce n'est pas si simple ! Car le préfet, saisi courant octobre par Marie-Thérèse Dolveck, lasse de ne pouvoir avoir accès à ce bâtiment appartenant à la commune et géométriquement adjacent à la mairie pour que l'histoire soit encore plus croustillante, vient de rendre son verdict juste avant Noël : il estime que cette convention est « nulle en droit car le conseil municipal n'avait pas délibéré sur ladite convention et donc que le maire ne pouvait pas s'engager comme il l'a fait. De plus, cette convention n'est pas suffisamment protectrice des droits de la commune sur cet équipement lui appartenant. » Et, cerise sur le gâteau, cette convention a été signée le 1^{er} mars alors que l'association Chevillon Spectacle (dont le secrétaire est... Macha Makarenko et le trésorier... Julien Vanhooren !) est officiellement née (passage au journal officiel) le... 12 avril !

Du coup, la convention est caduque. Marie-Thérèse Dolveck assure avoir « proposé à Chevillon Spectacles de travailler sur une nouvelle convention où chacun donnerait ses dates. » « Ce n'est pas le discours qu'on m'a tenu, qui n'était pas vraiment aimable, estime Anne Makarenko. Vu l'impasse et cette hostilité la plus totale à mon égard, je préfère démissionner du conseil municipal (où elle était à la commission culture), qui était pour moi pourtant le lien idéal, et dissoudre l'association Chevillon Spectacle. Je préfère m'en aller. Je suis peut-être jusqu'au-boutiste mais je vous donne un scoop : je quitte Chevillon, je déménage. » Au final, la salle des fêtes revient donc dans le giron municipal. Une histoire de fous !



Marie-Thérèse Dolveck, la maire de Chevillon, peut enfin rentrer librement dans la salle Gaston-Chausson.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.

ARCHIVES

Puisaye

LOISIRS / UNE VÉRITABLE SALLE DE SPECTACLE AU CŒUR DU CANTON

Chevillon se veut avant-gardiste

Mardi le 04 mars 2008

■ Près de 260 000 euros auront été nécessaires pour restaurer la salle Gaston-Chausson.

EN présence de nombreux élus, Julien Van Hooren, le maire de Chevillon, a procédé samedi à l'inauguration de la salle de spectacle Gaston-Chausson. Maire sortant, il signe là au bout de dix-neuf ans de mandat une réalisation ambitieuse plutôt réussie.

Rien n'a été laissé au hasard, car pour la réalisation de ce projet, le conseil municipal n'a pas hésité à s'entourer d'artistes renommés tels Anne et Micha Makarenko, musiciens mondialement connus ou bien encore Thierry Bouchier, directeur de l'école de musique de Puisaye Forterre.

Ce projet de 260 000 euros a été financé à hauteur de 22,69 % par le conseil général de l'Yonne, 26,54 % par la dotation globale d'équipement (DGE), 3,85 % par l'enveloppe parlementaire du député, 19,23 % par l'État au titre du fond national de l'aménagement du territoire (FNADT) et 7,69 % par le pays Puisaye Forterre dans le cadre du programme Leader +. 52 000 euros restent à la charge de la commune.

Un pôle culturel en milieu rural

Datant des années cinquante, la salle des fêtes aujourd'hui totalement réhabilitée est devenue une véritable salle de spectacle d'avant-garde. « *Notre but a été de sauver le patrimoine existant en lui donnant une origine plus noble, afin de mettre à la disposition de chacun un lieu de rencontre pouvant accueillir des artistes professionnels, un lieu qui permettra de sensibiliser et de développer les esprits créateurs de nos concitoyens et de déceler, je l'espère, chez certains une vocation cachée* », a déclaré Julien Van Hooren.

Grâce à cette nouvelle structure, Chevillon espère bien accueillir des artistes de renom en milieu rural. Cette salle pourrait devenir un véritable atout pour le canton et avoir un impact économique important pour le tourisme et la culture.

Pouvant accueillir 150 personnes, tout a été prévu pour le confort des artistes et des spectateurs : une scène doublée et abaissée, des coulisses avec des loges personnelles, un grand écran de cinéma, un espace détente, un bar, des douches et toilettes avec un accès pour les handicapés, entièrement repensées sonorisations et lumières sont dignes d'une salle parisienne.

L'assemblée de samedi a d'ailleurs pu tester en direct l'acoustique irréprochable de la salle en écoutant Anne et Micha Makarenko accompagné de leur fils Pierre dans une merveilleuse démonstration de leur talent. Anne Makarenko a accepté de devenir bénévolement la directrice artistique du lieu.



Une inauguration en présence de nombreux élus de Puisaye.



A l'occasion de l'inauguration de la salle Gaston Chausson, un concert de musique classique a été donné.

© L'Yonne Républicaine - 2006

La reproduction des sujets (articles, photos, etc.) est interdite.



AGENDA

URGENCES

Lire en pages régions.

SERVICES

Eau et assainissement.
 Intersyndicat.
 03.86.44.01.42 ; Lyonnaise
 des eaux, 0810.861.861 ;
 SAUR, 03.86.64.72.80 ;
 SIAEP.
 03.86.39.67.30.

LOISIRS

Cinéma

Australia. Toucy, samedi
 à 20 h 45 ; dimanche à
 20 h 30.

Burn After Reading.

Toucy, samedi à 20 h 45 ;
 dimanche à 17 heures et
 20 h 30.

Madagascar 2.

Toucy, samedi à 17 heures ;
 dimanche à 17 heures.

Les Ailes Pourpres.

Toucy, samedi à 17 heures

Bibliothèques

Toucy. Samedi, de 10 à
 12 heures et de 14 à
 17 heures.

Bléneau. Samedi, de 10 à
 12 heures.

Saint-Fargeau. Samedi,
 de 16 à 18 heures.

Charny.

Samedi, de
 10 heures à 12 h 30 et de
 14 à 17 heures.

DÉCHÈTERIES

Charny. Samedi, de 9 à
 12 heures et de 13 h 30 à
 17 h 30.

Saint-Amand-en-

Puisaye. Samedi, de 9 à
 12 heures et de 14 à
 17 heures.

JUSTICE / Litige au hameau Les Muguets

Un expert géomètre à Chevillon

Un problème de bornage oppose la commune et un habitant du village. Un expert a été mandaté.

Il rendra un prérapport en mars.

Le litige entre la commune de Chevillon et un de ses administrés, Paul Clairret, a connu un nouvel épisode hier après-midi avec la visite de l'expert géomètre mandaté par le tribunal.

Petit rappel des faits : en juin - juillet 2007 (notre édition du 24 juillet 2007), le maire d'alors de Chevillon, Julien Van Hooren, fait barrer, avec en particulier des blocs

de béton, le chemin communal 19 qui traverse la propriété de M. et M^{me} Clairret, ces derniers ayant retiré de la terre végétale autour d'un poteau EDF. D'où une dangerosité, selon le premier magistrat du village qui avait pris deux arrêtés municipaux à cet effet. Lesquels avaient été annulés par le tribunal administratif de Dijon (notre édition du 16 avril 2008) et condamné la commune à payer 1 000 euros aux plaignants. Mais tout cela a pour origine le tracé exact de la propriété des époux Clairret et son empiètement ou non sur ledit chemin communal. Car lorsqu'ils l'ont achetée, il y a six ans, le vendeur n'a pu leur fournir un plan de bornage, juste un plan de piquetage qui n'a pas été « officialisé ». D'où le litige.



Outre les différentes parties présentes, on voit sur ce cliché les différents points de litige : le poteau EDF (à droite, au 1^{er} plan), la largeur du chemin communal et les barrières de la propriété (au fond).

son avocat. Il ne manquait que Julien Van Hooren dont l'ombre a plané sur cette réunion malgré un ciel ensoleillé. Une réunion où l'ambiance fut aussi glaciale que la météo, des plaintes pour injures et menaces, déposées dernièrement, venant alourdir l'ambiance...

Le poteau EDF de la division

Durant une vingtaine de minutes, l'expert prit des photos, chacun donna ses arguments, examina ses plans et ses documents sur place, cherchant les bornes dans les champs adjacents pour étudier le positionnement des barrières construites par M. Clairret. Et campant sur ses positions. Avec une interruption des débats : un 4 X 4 étranger, en perdition malgré un GPS, passait par là !

« Nous sommes une nouvelle équipe mise devant le fait accompli et subissant le passé de cette histoire, explique Marie-Thérèse Dolveck. On veut juste que le chemin retrouve sa largeur pour que nos agriculteurs puissent passer avec leurs engins. »

« Je veux bien déplacer ma

barrière mais je veux les 2 200 m² de terrain que j'ai achetés », insista Paul Clairret, par ailleurs privé d'électricité puisqu'EDF ne veut pas faire de travaux de raccordement qui pourraient être à déplacer en fonction de la position du poteau (dans sa propriété ou non) posé en... 1979 ! « Sur le domaine communal », selon une attestation de l'entreprise à la commune. Ou est alors le problème pour le raccordement dans ce cas-là, soit dit en passant ? « Il faudra que je vérifie les dires d'EDF », remarqua l'expert.

Cy. Co.